

# Rapport annuel Décembre 2022

#### **OPCVM de BFT INVESTMENT MANAGERS**

Société de gestion : BFT INVESTMENT MANAGERS

Sous délégataire de gestion comptable en titre : CACEIS FUND ADMINISTRATION FRANCE

**Dépositaire :** CACEIS BANK

Commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

## **Sommaire**

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	4
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	18
Informations spécifiques	19
Informations réglementaires	20
Certification du Commissaire aux comptes	26
Comptes annuels	31
Bilan Actif	32
Bilan Passif	33
Hors-Bilan	34
Compte de Résultat	35
Annexes aux comptes annuels	36
Règles et méthodes comptables	37
Evolution de l'Actif net	42
Compléments d'information	43
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	51
Inventaire	52
Annexe(s)	58
Caractéristiques de l'OPC (suite)	59
Information SFDR	62



### Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

#### BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR

Classe R - Code ISIN: (C) FR0013303385

OPCVM de droit français géré par BFT Investment Managers, société de Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers"): Obligations et autres titres de créance internationaux En souscrivant à BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - R, vous investissez dans des titres obligataires libellés principalement en euro.

L'objectif de gestion consiste à obtenir, sur un horizon de placement recommandée de 3 ans, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Une performance supérieure de 2,45 % à celle de l'indice €STR,

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne principalement des titres d'émetteurs privés des pays de l'Union Européenne et offrant un profil de rendement / risque attractif, selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique de suivi du risque de crédit de la société de gestion.

Aussi, en complément des critères financiers traditionnels, la sélection des titres intègre dans un second temps, des critères extra-financiers dits E.S.G. (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) d'entreprise.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches

approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement : 30% ICE BoA Corp IG + 70% ICE BoA Corp HY BB-B après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées);

- normative par l'exclusion de certains émetteurs
- o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
- o exclusions légales sur l'armement controversé
- o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers

potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Le fonds pourra également investir dans des titres d'émetteurs privés issus de pays de l'OCDE jusqu'à 100% de l'actif et dans des titres d'émetteurs privés des pays hors OCDE et hors Union européenne dans la limite de 30% de l'actif.

La gestion pourra recourir, de facon non exhaustive et non mécanique, à des titres ayant une notation minimale, à l'acquisition, de B- sur l'échelle de notation Standards & Poors et Fitch ou équivalent sur l'échelle de Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

Le fonds pourra investir dans des titres issus de pays émergents dans la limite de 30% de l'actif.

La performance du fonds provient de la détention de titres offrant un portage attractif et des arbitrages entre titres

Le fonds investira au moins 2/3 de ses actifs dans des titres de créance dont l'échéance résiduelle n'excède pas 4 ans

La sensibilité taux sera comprise entre 0 et + 3,5.

La sensibilité aux spreads de crédit pourra s'écarter sensiblement de la fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt précisée ci-dessus en raison des investissements sur le marché du crédit.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

Les titres libellés en autres devises que l'euro sont systématiquement couverts

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit «

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe « Dispositif de plafonnement des rachats » du prospectus. Recommandation: ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

#### Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé, rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé 4

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des obligations privées en euro sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque »

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

### Compte rendu d'activité

#### Janvier 2022

La publication des chiffres d'activité du quatrième trimestre de l'année 2021, pour la France et pour les Etats-Unis, a montré à quel point l'emprise de la question sanitaire sur l'économie réelle avait reculé. Aux Etats-Unis, la croissance du PIB, en rythme annualisé, a atteint +6,9% portant la croissance de l'activité pour l'ensemble de l'année 2021 à 5,7%. Dans le même registre, la croissance française a affiché une progression de 0,7% (T/T) permettant au PIB de croître de 7% en 2021 (après la contraction historique de 8% observée en 2021). Les moteurs qui ont permis de soutenir l'activité de ces deux économies sont principalement la consommation des ménages ainsi qu'un comportement de restockage des entreprises. La publication des minutes de la réunion du FOMC de décembre a pris de cours les intervenants de marché. Au-delà de la confirmation de l'augmentation du taux des fonds fédéraux pour 2022, les minutes du comité ont révélé que la Fed pourrait entamer l'ajustement de sa politique monétaire dès la fin du premier trimestre de cette année. Cet ajustement prendrait alors deux formes : une augmentation des taux directeurs et une réduction possiblement simultanée du bilan de la Banque Centrale. Les taux d'intérêt ont vivement réagi à cette publication. Cette tension n'a pas été apaisée par la dernière réunion du FOMC le 26 janvier dernier qui a entériné le durcissement de la politique monétaire. Jerome Powell justifie sa position en s'appuyant sur un marché du travail toujours dynamique et sur une inflation qui ne montre aucun signe de fléchissement. L'inflation sous-jacente (purgée de ses composantes volatiles) ne faiblit pas. Le glissement annuel de l'indice « core » a atteint 5.5% (après +4.9% le mois précédent). Face à un possible emballement des prix, les marchés anticipent que la Réserve Fédérale américaine relève son taux d'intérêt directeur à 5 reprises au cours de cette année. Dans un tel contexte, le taux de rendement des obligations d'Etat à 10 ans s'est apprécié de 50 pb en l'espace de 7 jours. Il se stabilise désormais à 1.80% soit 40 pb au-dessus de son niveau observé fin décembre. Cette progression des taux américains a entraîné dans son sillage celle des taux allemands qui terminent le mois de janvier à 0%. Ce renchérissement des taux nominaux de chaque côté de l'Atlantique s'est traduit par une poussée des taux d'intérêts réels et de la volatilité des marchés d'actifs risqués. En outre, alors que les principales économies commençaient à entrevoir une sortie de la crise sanitaire, le risque politique est revenu sur le devant de la scène introduisant une nouvelle dose de volatilité sur des marchés déjà chahutés par le nouveau paradigme monétaire. La conséquence économique immédiate de l'opposition entre l'Ukraine et la Russie se traduit par la nouvelle progression des prix de l'énergie, notamment du prix du gaz. Ainsi, la facture énergétique continue de croître affectant le pouvoir d'achat des ménages et les coûts de production des entreprises européennes. Les taux longs européens de référence ont bondi au mois de janvier accusant un certain regain de volatilité. Ainsi, le taux 10 ans allemand a clôturé le mois dans un territoire positif à 0,01% (+19 pb sur le mois). Les taux courts ont été également en hausse : le taux 2 ans allemand a terminé le mois à -0,53% (+9 pb). Le marché du crédit IG a été touché dans son ensemble par la remontée des taux : l'indice obligataire ICE BoA Merrill Euro Corporate IG a clôturé l'exercice à 59 pb (+6 pb), l'indice ICE BoA Merrill BB-B a terminé le mois à 296 pb (+28). Le marché primaire a bien démarré la nouvelle année avec plus de 35 Mds€ d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro et 7 Mds€ sur le HY euro. Sur le mois, le fonds enregistre une performance de -1,20% (part I), touchée par la remontée des taux et l'écartement généralisé des spreads de crédit. Plusieurs positions obligataires IG et HY ont été créées ou renforcées sur le marché primaire ou secondaire: Victoria Plc, Ford Motor, Leonardo, Thyssenkrupp, Faurecia, Volkswagen. La sensibilité au taux est en légère hausse sur le mois : 2,40. La sensibilité crédit est stable sur la période (3,18). Le fonds maintient son exposition crédit compte tenu des fondamentaux solides des émetteurs. La note globale ESG du fonds est «C».

#### Février 2022

Les tensions diplomatiques et géopolitiques à l'Est de l'Europe ont cédé le pas à une guerre d'invasion de l'Ukraine lancée par V. Poutine le 24 février. Si une grande partie des observateurs s'attendaient à une reddition rapide de Kiev, l'offensive initiale se heurte à une résistance ukrainienne acharnée. Majoritairement condamnée par la communauté internationale et unanimement par l'OTAN ainsi que l'Union Européenne, cette invasion a entraîné un lot de sanctions touchant la quasi-totalité des secteurs de l'économie russe, des restrictions de mouvement et des gels d'actifs de personnes morales et physiques. L'exclusion du système de télécommunication financière SWIFT de certaines banques russes et l'abandon du projet de gazoduc Nord Stream 2 par l'Allemagne sont les mesures ayant la plus grande portée symbolique. De nombreuses entreprises privées ont annoncé dans le sillage de ces sanctions un retrait partiel ou total de leurs activités et

projets d'investissements en Russie. Ce choc géopolitique jaillit dans une période qui était jusqu'alors marquée par des anticipations de politique monétaire de plus en plus restrictives tant aux États-Unis qu'en Zone Euro. En effet, la FED a souligné l'amélioration continue du marché du travail comme le montre l'augmentation du taux de participation à 62.2%. La conférence de presse de C. Lagarde et la confirmation de la réduction du volume d'achats d'actifs « pas à pas » suite à laquelle pourrait intervenir une normalisation des taux directeurs a orienté les taux souverains européens à la hausse, le Bund passant en territoires positifs pour la première fois depuis 2019. C. Lagarde a réitéré la dépendance des décisions prises aux données observées ; tant sur les prix que les pénuries de main d'ouvre (le taux de chômage de la Zone atteignant 7%, plus bas historique) générant un risque de spirale inflation-salaires, ainsi que le retour de l'économie aux pleines capacités de production. Ces communications hawkish se basent sur des publications d'inflation qui ne cessent de surprendre à la hausse : le CPI aux Etats-Unis s'établit à 7,5% avec une contribution de 4,6 p.p. du sousjacent, l'estimation définitive du HICP européen à 5,1% dont la partie énergétique et alimentaire contribue à hauteur de 3.5 p.p. Ces chiffres mettent en lumière la différence du choc inflationniste se diffusant dans les deux zones, les Etats-Unis faisant face à un excès de demande de biens non-absorbée tandis que la Zone Euro est majoritairement confrontée à un choc énergétique couplé à des pressions sur les chaînes d'approvisionnement. L'estimation préliminaire du PIB au Q4 2021 de l'Union monétaire s'établit à 0.3% en variation trimestrielle (vs. 2.3% au Q3 2021), portant le profil annuel de croissance à 5.2% en 2021 (vs. -6.5% en 2020). Ce contexte fait redouter une escalade anachronique entre les deux « blocs » rendant les marchés action européens très volatiles et ceux américains un peu plus immunisés. La menace inflationniste par le canal des prix de l'énergie, des produits alimentaires ainsi que des métaux fait par ailleurs planer une menace sur la consommation réelle des ménages, déjà fortement impactés par les hausses de prix. Il pourrait de surcroît contraindre les décisions des Banques Centrales lors des meetings de mars à être moins radicales qu'anticipé et retarder la disparition de l'arme budgétaire. Les taux longs européens de référence ont continué de se tendre en février : le taux 10 ans allemand a clôturé le mois à 0,14% (+13 pb sur le mois). Les taux courts de référence restent flat sur la période : le taux 2 ans allemand a terminé le mois inchangé à -0,53%. Le marché du crédit IG a été fortement touché dans son ensemble par la remontée des taux et le retour de tensions géopolitiques : le spread ASW de l'indice obligataire ICE BoA Merrill Euro Corporate IG ans a clôturé l'exercice à 80 pb (+21 pb), celui de l'indice ICE BoA Merrill Euro BB-B a terminé l'exercice à 345 pb (+49 pb). Le marché primaire a été assez contenu en février avec seulement 14 Mds€ d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro (vs 35 Mds€ en janvier) et 3,3 Mds€ sur le segment HY euro (vs 7 Mds€ en janvier).Sur le mois, le fonds enregistre une performance négative de -2,68% (part I), touchée par la remontée des taux et l'écartement généralisé des spreads de crédit. Etant donné la tension géopolitique et le contexte macro fortement incertain, nous avons ajusté notre portefeuille et réduisant l'exposition crédit. Ainsi, nous avons mis en place des stratégies de couverture partielle du portefeuille par le biais d'achat de protection sur les indices iTraxx Main et X-over. Ainsi, la sensibilité crédit du portefeuille a été abaissée à 2,58 à fin février (vs 3,2 en janvier). Parallèlement, nous avons augmenté la sensibilité aux taux du portefeuille à 2,94 environ (vs 2,4 en janvier), de façon à ne pas s'exposer négativement au phénomène de l'aversion pour le risque. A noter que nous restons flexibles sur l'exposition au risque de taux du portefeuille. En terme de positionnement sur la courbe crédit, nous privilégions les maturités court et moyen terme (2-4 ans). Nous nous attendons à une volatilité élevée sur les marchés et maintenons donc une politique d'investissement prudente. Nous maintenons une proportion importante de liquidités au sein du portefeuille (> 8% à fin février).

#### Mars 2022

Le mois de mars nous montre que le choc introduit par l'invasion russe de l'Ukraine a été absorbé par les marchés. En dépit de l'incertitude croissante quant à une résolution proche du conflit, l'inflation induite par la volatilité des matières premières énergétiques et non-énergétiques contraint les banques centrales à durcir le ton. L'indice des prix à la consommation (CPI) a encore augmenté aux US et en Europe. En Zone Euro, l'indice des prix à la consommation harmonisé est sorti à 7.5% en glissement annuel avec de fortes disparités à travers l'Union monétaire; 5.1 % en France, 7.6% en Allemagne et 9.8% en Espagne. Ces pressions inflationnistes obligent les banques centrales à durcir le ton quant à leur politique monétaire. Ainsi en fin de mois, le marché priçait presque 9 hausses de taux (de 25bp) pour la FED d'ici 1 an et 5 et demi (de 10 bp) pour la BCE. La dernière réunion du conseil des gouverneurs de la BCE a abouti à une accélération de la réduction du volume d'achat d'actifs dans le cadre de la transition entre le PEPP, qui s'est clôturé fin mars, et l'APP dont l'enveloppe s'élève à 40 Mds d'euros en Avril, 30 Mds d'euros en Mai et 20 Mds en juin. Ces montants étaient initialement prévus par trimestre jusqu'à la fin de l'année. La BCE garde une certaine flexibilité selon l'évolution des

données macroéconomiques qui seront observées. Les risques que fait peser l'environnement inflationniste sur la croissance se matérialisent d'abord par une baisse de la confiance des ménages et des entreprises en mars, notamment en Zone Euro mais également aux Etats-Unis. L'appareil productif européen se montre par ailleurs plus exposé à des ruptures de chaînes de production directement imputables au conflit en Ukraine. Le retour de la stratégie Zero Covid en Asie, particulièrement en Chine, amplifie les pressions sur les chaînes de valeur mondiales. Si les PMI des économies occidentales se montrent globalement résilients au mois de mars. la composante « nouvelles commandes » montre des signes de ralentissement notable de demande future. Les Banques Centrales ont de ce fait également revu leurs projections de croissance à la baisse. Les taux longs européens de référence ont continué leurs mouvements haussiers en mars: le taux 10 ans allemand a clôturé le mois à 0,55% (+40 pb sur le mois). Après être restés flat en février, les taux courts de référence se sont fortement tendus sur le mois de mars: le taux 2 ans allemand a terminé le mois à -0,08% (+46 pb sur le mois). Les spreads de Crédit se sont guant à eux resserrés : le spread ASW de l'indice obligataire ICE BoA Merrill Euro Corporate IG a clôturé l'exercice à 63 pb (-17pb), celui de l'indice ICE BoA Merrill Euro BB-B a terminé l'exercice à 301 pb (-44 pb). Le marché primaire s'est accéléré au mois de mars sur le segment Investment grade euro avec 53 Mds€ d'émissions (vs 36 Mds€ en février) et est resté amorphe sur le segment High Yield euro avec seulement 1Md€ (vs 2 Mds€ en février). Sur le mois, le fonds enregistre une performance nul à 0,00% (part I), impacté par deux forces inverses, la remontée des taux d'un côté et le resserrement des spreads de crédit de l'autre. Dans ce contexte d'incertitude économique et géopolitique, nous sommes restés prudent sur notre exposition crédit en gardant notre stratégie de couverture du portefeuille mis en place en Février. Pour rappel, nous avions partiellement couvert le portefeuille via les achats de protection sur les indices Itraxx Main et X-over. Ainsi, la sensibilité du portefeuille est de 2,56 en mars (vs 2,58 en février). Dans le même temps, nous avons légèrement réduit la sensibilité aux taux du portefeuille à 2,78 (vs 2,94 en Février). De plus, nous maintenons notre positionnement court sur la courbe crédit en privilégiant les maturités court et moyen terme (2-4 ans). La volatilité risque de rester élevée sur les marchés, nous gardons donc une proportion importante de liquidités au sein du portefeuille (>11% à fin Mars)

#### Avril 2022

En avril, la montée des incertitudes relatives à la croissance mondiale a marqué un retour de l'aversion pour le risque sur les marchés. Une vaste majorité de banques centrales ont définitivement admis la réorientation de leurs règles de décision sur la stabilité des prix, entraînant dans leur sillage une remontée générale des taux de rendements obligataires. Le panorama macroéconomique à moyen terme est de nouveau assombri par le risque de dégradation ou de rupture de la chaîne de valeur mondiale. La politique « zero Covid » en Chine fait peser un risque sur les fournisseurs des entreprises occidentales. Les enquêtes Caixin du secteur manufacturier chinois au mois d'avril montrent un repli substantiel, le deuxième niveau le plus bas depuis janvier 2020. Les données concernant les services concordent avec la contraction marquée de la consommation déjà observée dans les comptes nationaux du premier trimestre. En revanche, pour les marchés, c'est en premier lieu l'inflation qui reste au centre des préoccupations. Le phénomène, amplifié par le choc énergétique et géopolitique, s'ancre durablement aux Etats-Unis où des divergences structurelles entre offre contrainte et demande dynamique sur les marchés des biens, des services et du travail se diffusent à toute l'économie par les canaux des salaires et des marges. Les institutions centrales réagissent à l'envolée des prix. La publication du procès-verbal du FOMC esquisse le cadre de la réduction du bilan de la FED ; mensuellement et à partir de Juin, jusqu'à 60 mds \$ de titres du trésor et 35 mds \$ de titres de dette privée hypothécaire pourraient disparaître du bilan par l'absence de réinvestissement de coupon ou la vente de titres. Des hausses de taux de 50 bps lors des prochaines réunions du FOMC ne sont plus à exclure pour atteindre « le plus rapidement », d'après J. Powell, la neutralité monétaire. En Zone Euro, l'inflation s'établit à 7.5% en g.a. en avril, majoritairement imputable à une hausse des prix énergétiques et alimentaires. L'incertitude macroéconomique régnant en Zone Euro et l'hétérogénéité des profils de reprise des économies contraint la BCE à adopter une posture consensuelle plus accommodante ; si l'arrêt du programme d'achat d'actifs en juin est acté et une première hausse de taux susceptible d'intervenir avant l'été, le conseil des gouverneurs paraît vouloir prévenir toute réaction épidermique des marchés sur la dette souveraine périphérique, dans une situation de soutien au pouvoir d'achat par la politique budgétaire. Les anticipations d'inflation couplées à l'incertitude quant à la croissance de l'activité poussent donc les institutions monétaires à l'action de resserrement de leurs politiques avant que la fenêtre ne se referme, dans un environnement marqué durablement par des tensions inflationnistes exogènes. Les taux longs européens de référence ont continué leurs mouvements haussiers en avril: le taux 10 ans allemand a clôturé le mois à 0,94% (+39 pb sur le mois). Les taux courts ont suivi le mouvement haussier, la pente de la courbe évoluant peu : le taux 2 ans

allemand a terminé le mois à 0.26% (+33pb). Les spreads de crédit se sont écartés sur le mois : le spread ASW de l'indice obligataire ICE BofA Corporate IG a clôturé l'exercice à 72 pb (+9pb), celui de l'indice ICE BofA Euro BB-B a terminé l'exercice à 338 pb (+37 pb). Le marché primaire a été peu actif en avril avec seulement 9 Mds€ d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro (vs 44 Mds€ en mars) et 2,9 Mds€ d'émissions sur le HY euro (vs 3,3 Mds€ en mars). Dans ce contexte, le fonds a enregistré une performance négative sur le mois de -2.18% (part I), impacté par la remontée des taux et l'écartement des spreads de crédit. Nous avons atténué ce mouvement en gardant notre couverture crédit. Pour rappel, nous avions commencé à partiellement couvrir le portefeuille via les achats de protection sur les indices Itraxx Main et X-over dès le mois de Février. Ainsi, la sensibilité crédit du portefeuille est stable sur le mois (à 2,66) tout comme la sensibilité aux taux (à 2,88). De plus, nous maintenons notre positionnement court sur la courbe crédit en privilégiant les maturités court et moyen terme (2-4 ans). Le fonds a par exemple augmenté son exposition sur BALL 24, SPIE 26 tout en réduisant son exposition sur ZF Finance 28 ou encore AZZURRA 27. Le portefeuille reste concentré sur l'univers High Yield à travers une exposition sur des émetteurs avec un rating BB.

#### Mai 2022

L'incertitude des marchés quant à la capacité des économies occidentales à maintenir un niveau de croissance soutenu sur l'année 2022 s'est accrue au cours du mois de mai. Les craintes de détérioration du pouvoir d'achat des ménages face à des pressions inflationnistes sont venues s'ajouter à l'accentuation du mouvement de resserrement monétaire, effectif ou annoncé, dans laquelle la grande majorité des Banques Centrales s'engage. J. Powell a réaffirmé en début du mois la posture du FOMC quant à la séquence de remontée des taux « expéditive » qu'il s'est fixé. Le taux des Fed Funds s'établit dans l'intervalle 0.75-1%, après une hausse de 50 bps. Et les discussions consignées dans les minutes du FOMC nous précisent que deux hausses supplémentaires de 50 bps semblent être sur la table pour les meetings de juin et septembre. La posture de politique monétaire neutre pour refréner la demande intérieure en surchauffe sera par ailleurs atteinte en réduisant graduellement le bilan de la FED à partir de juin et atteindra un rythme de 95 Mds \$ mensuels (60 Mds \$ de Treasuries, 35 Mds \$ de titres hypothécaires) en septembre. En Europe, C. Lagarde a communiqué sur la nécessité de normaliser les taux directeurs à un rythme de 25 bps aux meetings de juillet et septembre, suite à l'arrêt définitif du programme d'achat d'actifs acté à la fin du trimestre. Les chiffres d'inflation accélèrent encore en mai (+8.1% vs. +7.4% en avril en g.a., +3.8% pour le sous-jacent vs. +3.5% en avril). Par ailleurs, les révisons des chiffres de croissance pour le premier trimestre des grandes économies de la Zone Euro confirment la bonne tenue de l'activité (+0.3% en Zone Euro, +0.3% en Espagne, +0.2% en Allemagne, +0.1% en Italie et -0.2% en France). Cette progression apparente cache néanmoins une pression importante sur la consommation des ménages qui font face à une érosion de l'épargne Covid : salaires atones et accélération de l'inflation se matérialisent par des anticipations déprimées. On notera néanmoins jusqu'à présent un rattrapage marqué dans les services qui se substitue à une production manufacturière encore contrainte. En Chine, la levée progressive des restrictions sanitaires couplée à une annonce de soutien bancaire aux petites et moyennes entreprises frappées par la stratégie Zéro Covid devraient permettre d'alléger peu à peu la contrainte globale sur l'offre que subissent les économies développées (nonobstant celle induite par le conflit sur le territoire Ukrainien qui fragilise, elle, l'Europe).Les taux longs européens de référence ont continué de se tendre en mai, le taux 10 ans allemand clôturant le mois à 1,12%, soit 18 bp de hausse. Les taux courts ont suivi le mouvement haussier: le taux 2 ans allemand a terminé le mois à 0,50% (+24 pb). Les spreads ASW du marché crédit Investment Grade (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index) et High Yield (ICE BoA Merrill Euro BB-B Index) ont continué de s'écarter à respectivement 89bps (+17bp) et 352bps (+14 bp). Le marché primaire a été actif en mai avec plus de 30 Mds€ d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro (vs 9 Mds€ en avril) et 2.9 Mds€ d'émissions sur le HY euro (vs zéro en avril). Sur le mois, le fonds enregistre une performance négative de -0,83% (part I), touchée par la remontée des taux et l'écartement des spreads. Dans ce contexte d'incertitude économique et géopolitique, nous restons prudents sur l'exposition crédit du fonds en renforçant notre stratégie de couverture crédit du portefeuille mis en place en février. Ainsi, la sensibilité crédit du fonds a été abaissée à 2,15 (vs 2,66 à fin avril). La sensibilité aux taux est stable sur le mois (à 2,98). Le portefeuille reste concentré sur l'univers High Yield à travers une exposition sur des émetteurs avec un rating majoritairement « BB ». La poche « B » a été réduite à 10% (vs 13% à fin avril). La note globale ESG du fonds est «C».

#### Juin 2022

Le mois de juin clôt un semestre de correction des marchés d'actifs risqués où les postures résolues des banques centrales à défendre leur crédibilité se heurtent aux effets récessifs du choc inflationniste ; la demande interne s'érode en l'absence de progression suffisante des revenus réels. Le paradigme inflationniste marqué par un déséquilibre structurel entre offre et demande (sur certains marchés de biens et de services. du travail, de l'immobilier) pousse les banques centrales à maintenir le cap du resserrement des conditions monétaires. Le Forum de la BCE organisé à Sintra a vu les représentants des instituions centrales arguer de la nécessité de persévérer dans le mouvement restrictif tout en reconnaissant leur impuissance à agir sur l'offre. Les indices des prix à la consommation s'affichent toujours plus haut (+8.1% en g.a. en Zone Euro en Mai). Aux US, la réunion du FOMC a abouti à une hausse de 75 bps des taux des FED Funds. En Euro, La BCE, par la voix de C. Lagarde a confirmé la fin du programme d'achat d'actif au 1er juillet. Les prévisions d'inflation de l'institution sont au-dessus de la cible de l'institution jusqu'en 2024; « le long voyage » de la normalisation de la politique monétaire en Zone Euro est donc amorcé avec une sortie des taux négatifs et une hausse du taux principal de refinancement de 25 bps prévues pour juillet. Des hausses d'amplitude plus grandes en septembre et aux réunions suivantes interviendront si les projections d'inflation demeurent en l'état ou s'aggravent. De plus, la réunion d'urgence organisée la semaine suivante pour contrer la tempête sur la dette des pays périphériques a temporairement calmé les spreads des pays périphériques. Les marchés attendent cependant la matérialisation du mécanisme anti-fragmentation annoncé, condition sine qua non à la transmission homogène de la politique monétaire en Zone Euro. L'horizon macroéconomique de la Zone se détériore également tant la taxe que représente l'inflation importée pèse sur les revenus des agents. Les politiques budgétaires volontaristes et l'excellente tenue du marché de l'emploi semblent insuffisantes au vu de la détérioration marquée des indicateurs avancés : les composantes nouvelles commandes et production des PMIs manufacturier sont en contraction en juin pour le second mois consécutif, l'activité dans les services déçoit et les enquêtes auprès des ménages de même que leur comportement d'épargne comprimeront la demande interne au-delà de ce trimestre. Les taux de rendement souverains ont réagi quasiment de la même manière sur les maturités courte et longue. Ils ont monté dans un premier temps et fortement baissé dans un second temps suivant la thématique des marchés qui est passé de l'inflation à la baisse de la croissance. Mais le maitre mot de ce mois-ci a encore été la volatilité. Dans ce contexte, les taux longs européens de référence ont continué de se tendre en juin, le taux 10 ans allemand clôturant le mois à 1,34% (+22 bp). Les taux courts ont suivi le mouvement haussier: le taux 2 ans allemand a terminé le mois à 0,65% (+15 pb). Les spreads ASW du marché crédit Investment Grade (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index) et High Yield (ICE BoA Merrill Euro BB-B Index) ont continué de s'écarter à respectivement 126 bps (+37bp) et 473 bps (+121 bp). Le marché primaire a été moins actif en juin avec 16 Mds€ d'émissions sur le segment des entreprises nonfinancières Investment grade euro (vs 33 Mds€ en mai) et 1Mds€ seulement sur le segment HY euro. Sur le mois, le fonds enregistre une performance négative de -4,20% (part I), touchée par la remontée des taux et l'écartement des spreads. Dans ce contexte d'incertitude économique et géopolitique, nous restons prudents sur l'exposition crédit du fonds en gardant notre stratégie de couverture crédit du portefeuille mis en place en février. Ainsi, la sensibilité crédit du fonds est restée stable à 2,19. La sensibilité aux taux reste modérée sur le fonds (à 2,75 à fin juin) et nous continuons notre stratégie dynamique afin de capter la volatilité sur les taux. Le portefeuille reste concentré sur l'univers High Yield à travers une exposition sur des émetteurs avec un rating majoritairement « BB ». La note globale ESG du fonds est «C».

#### Juillet 2022

En juillet, la normalisation de la politique monétaire en zone euro a été enclenché par le conseil des gouverneurs de la BCE suite au vote pour une hausse historique de 50 bps de ses taux directeurs et montre la détermination des banques centrales à reprendre la main. Cette hausse qui constitue une surprise par rapport aux communications précédentes de l'institution s'accompagne de l'annonce de la création d'un instrument de protection de la transmission de la politique monétaire (TPI). Cet outil est censé contrer tout risque de revalorisation désordonnée des spreads souverains périphériques et assurer l'homogénéité de la hausse des coûts d'endettement à l'échelle de la Zone. La Réserve Fédérale maintient également un ton résolu dans sa lutte face à l'inflation et conserve un rythme de hausse soutenu de son taux directeur (+75 bps.) qui s'établit dans l'intervalle 2.25-2.5%. Le FOMC prend note du ralentissement de l'activité aux Etats-Unis mais le pivot « dovish » que certains observateurs ont voulu voir semble encore loin de s'opérer. Les pressions inflationnistes observées jusqu'à présent sont à mettre en perspective avec le ralentissement généralisé de la demande interne aux Etats-Unis et en Zone Euro. L'estimation préliminaire du PIB au Q2 2022 aux Etats-Unis établit une variation de -0.9% en rythme annualisé. En juillet, les surprises à la hausse

sur les indices des prix à la consommation ont perduré (+8.6% en g.a. en Zone Euro en juillet, 9.1% en g.a. sur le mois de juin aux Etats-Unis). Globalement, la consommation interne européenne continue de subir le choc inflationniste qui se diffuse à l'ensemble de l'économie en érodant les revenus et l'épargne des ménages mais les effets de rattrapages dans les services agissent comme force antagoniste. Les estimations préliminaires de la croissance de l'activité en Zone Euro (+0.7% en variation trimestrielle estimée au second trimestre) laissent présager un rattrapage dans les services qui portent les dynamiques de création de valeur ajoutée. Il n'en demeure pas moins que le choc sur les matières premières énergétiques et nonénergétiques induit par l'invasion de l'Ukraine couplé aux incertitudes quant aux livraisons de gaz russe semblent orienter l'économie mondiale dans un régime dégradé. Les pressions sur les prix entraînés par un rationnement probable des quantités produites perdureraient en dépit d'une demande déprimée. Ce scénario constitue un véritable casse-tête pour les institutions centrales qui seraient contraintes de maintenir leur posture restrictive bien au-delà de l'amorce de la contraction économique. Dans ce contexte, le taux 10 ans allemand clôturait le mois à 0,82% (-51 pb) et le taux 2 ans allemand à 0,28% (-35 pb). Les spreads ASW du marché crédit européen Investment Grade (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index) et High Yield (ICE BoA Merrill Euro BB-B Index) ont connu un resserrement à, respectivement, 95 pbs (-31pb) et 423 pbs (-50 pb). Le marché primaire demeure toujours très calme avec 1.9Mds€ d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro (vs 15 Mds€ en juin) et 0.7Mds€ d'émissions sur le HY euro (vs 1 Mds€ en juin. Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 3,18% (part I), portée par la baisse des taux et le resserrement des spreads de crédit. Dans ce contexte d'incertitude économique et géopolitique, nous restons prudents sur l'exposition crédit du fonds en gardant notre stratégie de couverture crédit du portefeuille mis en place en février. Ainsi, la sensibilité crédit du fonds est en légère baisse sur le mois (1,87 à fin juillet vs 2,19 à fin juin). La sensibilité aux taux reste modérée sur le fonds (à 2,50 à fin juillet) et nous continuons notre stratégie dynamique afin de capter la volatilité sur les taux. Le portefeuille reste concentré sur l'univers High Yield à travers une exposition sur des émetteurs avec un rating majoritairement « BB ». La note globale ESG du fonds est «C».

#### Août 2022

Le mois d'août a été marqué par le traditionnel symposium de Jackson Hole durant leguel, le président de la FED a réitéré sa détermination à mener une politique monétaire « hawkish » afin de contrer la diffusion de l'inflation dans l'économie américaine. En effet, J. Powell a fermement affirmé que l'inflation américaine demeurait encore trop élevée malgré une légère inflexion du CPI pour le mois de juillet (+8,5% en glissement annuel contre +9,1% en juin). Le reflux est majoritairement attribuable à la composante énergétique avec des prix de l'essence qui se sont réajustés durant le mois. Lors de la prochaine réunion, une hausse de 75pbs pourrait être décidé suivie d'une hausse plus légère lors des deux dernières réunions de 2022. La BCE, par la voix d'I. Schnabel, a également durci son ton quant à sa politique monétaire. Le choc énergétique et les pressions géopolitiques engendrent une inflation en zone Euro ne cessant de surprendre à la hausse (+9.1 % en g.a. sur le mois d'août d'après les estimations préliminaires vs. +8.9% en juillet). Le risque de diffusion du choc à l'ensemble de l'économie contraint C. Lagarde à accélérer le resserrement monétaire. Ainsi et à l'instar de son homologue américain, une hausse des taux de 75bps lors du prochain meeting pourrait être annoncé malgré le risque d'une récession de plus en plus probable en zone Euro. L'érosion du pouvoir d'achat des consommateurs et les baisses des taux d'épargne ne se matérialisent pas en intégralité dans les agrégats de valeur ajoutée que ce soit aux Etats-Unis ou en Zone Euro où la consommation au second trimestre contribue encore positivement à la croissance du PIB. Les enquêtes d'activité nous indiquent néanmoins un ralentissement tendanciel global et les risques sur la croissance mondiale en 2023 sont tangibles. La Chine peine à retrouver un chemin de croissance pérenne suite à la réouverture de son économie, le secteur manufacturier européen fait face à une envolée de ses coûts de production et la Zone Euro ainsi que le Royaume-Uni sont les plus exposés cet hiver au risque géopolitique et à l'enlisement du conflit en Ukraine. Dans ce contexte, le taux 10 ans allemand clôturait le mois à 0,82% (-51 pb) et le taux 2 ans allemand à 0,63% (-35 pb). Les spreads ASW du marché crédit européen Investment Grade (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index) et High Yield (ICE BoA Merrill Euro BB-B Index) ont connu un resserrement à, respectivement, 94 pbs (-32 pb) et 420 pbs (-53pb). Le marché primaire demeure toujours très calme avec 1.9Mds€ d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro (vs 15 Mds€ en juin). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de -0,35% (part I), portée par la hausse des taux. Dans ce contexte d'incertitude économique et géopolitique, nous restons prudents sur l'exposition crédit du fonds en gardant notre stratégie de couverture crédit du portefeuille mis en place en début d'année. Ainsi, la sensibilité crédit du fonds reste faible sur le fonds (2,07 à fin août). La sensibilité aux taux reste modérée sur le fonds (à 2,76 à fin août) et

nous continuons notre stratégie dynamique afin de capter la volatilité sur les taux. Le portefeuille reste concentré sur l'univers High Yield à travers une exposition sur des émetteurs avec un rating majoritairement « BB ». La note globale ESG du fonds est «C».

#### Septembre 2022

La vitesse du resserrement monétaire mondial n'a pas marqué de pause en septembre où une guerre des devises inversée semble s'instaurer dans le sillage d'un renchérissement historique du Dollar. Les réunions de politique monétaire de septembre ont confirmé la volonté des institutions centrales de maintenir une posture restrictive, arguant la nécessité d'assurer un retour des dynamiques de variation des prix à la consommation à leur cible de moyen terme. Ainsi le FOMC a décidé d'une troisième hausse de 75 bp du taux des Fed Funds les portant à 3%-3.25%. Le conseil des gouverneurs de la BCE a quant à lui aussi opté pour une accélération de la hausse de ses taux directeurs à 75 bp portant le taux principal de refinancement à 1.25%. Cette position de la FED s'explique par une économie américaine toujours en surchauffe et résiliente comme nous l'indiquent des créations d'emploi toujours soutenues (+442k personnes en emploi et un taux de participation qui se relève de 0.3% à 62.4% encore loin de son niveau d'avant-crise). Les indicateurs d'activité (ISM) se maintiennent également à des niveaux d'expansion et l'inflation. En Europe, la BCE n'a d'autre choix que de continuer son virage restrictif dans un environnement inflationniste qui ne cesse de surprendre par son amplitude (+10% en g.a. en septembre) où le choc énergétique, par l'augmentation des coûts de production, se diffuse à l'ensemble de l'économie. Le nouveau paradigme de policy mix teste la dominance monétaire : C. Lagarde, lors de la dernière réunion de politique monétaire, a qualifié de « bienvenue » la proposition de la Commission Européenne d'instituer un plafonnement des prix de l'électricité. Cette proposition vise à ordonner une réponse hétérogène à travers les Etats Membres de l'Union où environ 3% du PIB en mesures budgétaires ont déjà été implémentées ou annoncées depuis le début du choc énergétique. Le stimulus fiscal constitue également une arme opérationnelle pour les Etats subissant de plein fouet le choc énergétique menaçant les termes de l'échange et la compétitivité de certains secteurs économiques, manufacturiers notamment. L'absorption par les déficits publics d'une partie du choc inflationniste est jugée adéquate par les économistes des Banques Centrales dans la mesure où plus l'amplitude du choc énergétique est amortie, plus sa diffusion dans l'économie et son inertie sont limités. Les capacités de production en sont également préservées, notamment dans les pays dont la part du secteur manufacturier est importante. Dans ce contexte, la posture résolue des banques centrales à combattre l'inflation se heurte à un environnement d'aversion pour le risque. Ainsi, le taux 10 ans allemand clôturait le mois à 2,11% (+57 pb) et le taux 2 ans allemand à 1,76% (+56 pb). Les spreads ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate 1-3Y Index) et High Yield (ICE BoA Merrill Euro BB-B Index) ont connu un écartement à, respectivement, 85 pbs (+28 pb) et 430 pbs (+45pb). Le marché primaire a été actif avec 25Mds€ d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro (vs 14 Mds€ en août) et 1Mds€ d'émissions seulement sur les segment HY euro (vs 0,15Mds€ en août). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de -3,94% (part I), impactée par la hausse des taux et l'écartement des spreads de crédit. Dans ce contexte d'incertitude économique et géopolitique, nous restons prudents sur l'exposition crédit du fonds en conservant notre stratégie de couverture partielle de la poche HY. La sensibilité crédit globale du fonds s'affiche à 2,13 à fin septembre. La poche HY du portefeuille reste concentrée sur les émetteurs BB (60,2% à fin septembre). La poche « B » a été réduite à 6,6%, celle d'IG a été augmentée à 23.7%. La sensibilité taux est de 2,38 à fin septembre. La note globale ESG du fonds est «C ».

#### Octobre 2022

Tandis que l'envolée des prix aux Etats-Unis ralentie pour le troisième mois consécutif tout en se maintenant à un niveau élevé (+8,2% en g.a. pour le mois de septembre), la poussée inflationniste en Europe continue son ascension (+10,7% en g.a. en octobre). Afin de poursuivre sa lutte contre l'inflation, la BCE a décidé, lors de son comité d'octobre, d'une troisième hausse des taux (75 pbs) en 2022, portant ainsi son taux de dépôt à 1.50%. Ce bras de fer contre une inflation toujours élevée continue également de l'autre côté de l'Atlantique. Ainsi, les responsables de l'institution américaine font savoir que de nouvelles hausses des taux devraient être appliquées afin de ramener l'inflation à 2% malgré la conjoncture économique plus mitigée. En effet, les enquêtes ISM auprès des directeurs d'achats témoignent en octobre d'une stagnation de l'industrie et d'une résilience des services qui se répercute sur le marché de l'emploi. Les résultats du T3 sont plutôt bien accueillis par le marché : 80% de bonnes surprises sur les ventes sur fond de faiblesse de l'euro. Pour les profits, 60% de publications battent les estimations du marché et 34% déçoivent. Toutefois, des craintes persistent quant à l'effritement à venir des marges des entreprises dans un contexte de crise énergétique et d'envolée des

coûts de production. Enfin, ces éléments alliés à la poursuite du conflit russo-ukrainien n'incitent pas à la prise de risques de la part des acteurs du marché. Toutefois, les rendements obligataires retrouvent des niveaux élevés et profiter du portage fait sens pour les investisseurs à la recherche de rendement. Dans ce contexte d'incertitudes économiques, les taux ont été très volatiles ce mois-ci. Ainsi, le taux 10 ans allemand a évolué entre 1.85% et 2.40%. Celui-ci a clôturé le mois à 2,15% (+4 pb) et le taux 2 ans allemand à 1,94% (+18 pb). La courbe des taux a ainsi poursuivi son aplatissement. Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index) a connu un écartement à 118 pb (+10 pb). En revanche, celui de l'indice High Yield (ICE BoA Merrill Euro BB-B Index) s'est resserré à 393 pb (-37 pb). Le marché primaire a été actif avec 20 Mds€ d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro (vs 25 Mds€ en septembre) et 4 Mds€ d'émissions sur le HY euro (vs 1 Mds€ en septembre). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,50% (part I). Dans ce contexte d'incertitude économique et géopolitique, nous restons prudents sur l'exposition crédit du fonds en conservant notre stratégie de couverture partielle de la poche HY. La sensibilité crédit globale du fonds s'affiche à 1,94 à fin septembre. La poche HY du portefeuille reste concentrée sur les émetteurs BB (58% à fin octobre). La poche « B » reste stable à 7%. La sensibilité taux est de 2,26 à fin octobre. La note globale ESG du fonds est «C ».

#### Novembre 2022

La hausse des marchés amorcée en octobre se poursuit en novembre. Le scénario dégradé jusque-là envisagé par les agents cède le pas à celui d'une contraction de l'activité de faible amplitude en 2023 et un ralentissement du resserrement de la politique monétaire induit par une décélération marquée de l'inflation. Les taux de rendement des obligations d'Etat à 10 ans abandonnent 37bp aux Etats-Unis et 21 bps en Allemagne. Cette dynamique est majoritairement imputable à une baisse générale des taux réels aux Etats-Unis et en Zone Euro sur le mois. En dépit de chiffres d'inflation encourageants de part et d'autre de l'Atlantique portés par un reflux des prix de l'énergie, la lenteur de la normalisation des variations des indices des prix fait redouter aux banques centrales un régime durablement inflationniste et supérieur à leur cible. Réorganisations des chaînes de valeur, risques géopolitiques, contraintes sur l'offre (de biens, de services et de travail) poussent les institutions centrales à demeurer prudentes face aux premiers signes de ralentissement des indices de prix, notamment de production. Leur communication récente, par la voix du président de la réserve Fédérale J. Powell ou les propos tenus par P. Lane et I. Schnabel, membres du directoire de la BCE, pointent du doigt la persistance de la composante demande comme moteur inflationniste. La réaction des entreprises et des ménages face à cet environnement et leurs anticipations constituent par ailleurs l'enjeu principal afin de ne pas voir de spirales s'enclencher ; l'inertie des pénuries de main d'ouvre et de matériel déterminera l'amplitude de la remontée des taux directeurs et leur maintien dans les territoires restrictifs. La conjonction du resserrement monétaire, de la dégradation des revenus réels ainsi que de la dissipation du rattrapage post-covid interrogent sur la résilience des économies. Les enquêtes auprès des directeurs d'achats révèlent que la Zone Euro s'inscrit durablement en territoire de contraction tandis qu'aux Etats-Unis le ralentissement des indicateurs ISM quant à eux toujours en territoire d'expansion nous mène dans une dynamique similaire. Parallèlement, les dépenses gouvernementales engagées, au titre de l'absorption du choc énergétique en Europe, mais plus largement des différents plans d'investissement de transition annoncés soutiennent la demande, au risque de s'ajouter aux tensions inflationnistes déjà présentes dans les économies. Dans ce contexte d'incertitudes économiques, les taux ont été très volatiles ce mois-ci. Ainsi le taux 10 ans allemand a clôturé à 1,93% (-21 pbs) et le taux 2 ans allemand à 2,13% (+19 pbs). La courbe des taux a ainsi poursuivi son aplatissement. Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index) a connu un resserrement à 100 pb (-18 pb), celui de l'indice HY Euro BB-B a clôturé le mois à 354 pb (-39 pb). Le marché primaire a été actif avec 27Mds€ d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro. En revanche, le marché primaire HY euro reste très réduit avec seulement 2Mds€ d'émissions lancées en novembre. Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 1,93% (part I). Dans ce contexte d'incertitude économique, nous restons prudents sur l'exposition crédit du fonds en conservant notre stratégie de couverture partielle de la poche HY. La sensibilité crédit reste stable sur le mois (1,82 à fin novembre). Le fonds a renforcé son exposition sur des titres comme ELIS, VERALLIA ou encore AIR France tout en réduisant son exposition sur des émetteurs dont l'horizon s'assombrit, tel que CECONOMY. La sensibilité taux a été abaissée à 1,99 vs 2.26. La note globale ESG du fonds est «C+», stable sur la période.

#### Décembre 2022

Le mois de décembre met fin à une dynamique positive observée sur les marchés durant le dernier trimestre de l'année. Le scenario pessimiste jusque-là envisagé par les agents quant à la croissance 2023 cède le pas à celui d'une contraction de l'activité de faible amplitude. Dans ce cadre, l'anticipation d'un éventuel ralentissement de la hausse des taux directeurs affaiblit face à la détermination des banques centrales à maintenir les conditions de financement des agents dans des territoires plus que restrictifs. En effet, les décisions de politique monétaire annoncées en milieu de mois par J. Powell puis C. Lagarde laissent peu de doute quant à la dynamique de court terme du resserrement monétaire, même si un déphasage semble néanmoins peu à peu s'instituer dans la dynamique de trajectoire, notamment aux Etats-Unis. La FED est amenée à adopter une posture de plus en plus attentiste face aux répercussions potentielles de son action. Les enquêtes de la FED sur les conditions d'attribution d'emprunts pour les entreprises et les ménages pointent une tension accrue conformément au virage monétaire restrictif entrepris. La dynamique des prix des composantes énergétiques et des biens manufacturés tend à s'atténuer, entraînant une décélération pour un cinquième mois consécutif de l'indice des prix à la consommation (+7.1% en g.a. en novembre). En revanche, la résilience de l'emploi où le déséquilibre entre offre et demande continue de tendre ses anticipations en termes de dynamiques salariales la détournera toutefois d'un discours accommodant. Le rapport sur l'emploi publié par le BLS indique en effet un taux de chômage toujours en deçà de son niveau structurel (3.7% vs. 4.4%). En Europe, la prise de parole de la présidente du directoire de la BCE laisse peu de doute quant à sa posture résolue de combattre toute inflexion dans les anticipations de resserrement. La spirale salariale couplée à un déficit de productivité dans un contexte de destruction de potentiel de croissance issue du choc énergétique inquiètent la BCE. Les pressions inflationnistes endogènes à l'économie de la Zone Euro amplifiées par des soutiens budgétaires massifs de protection des consommateurs et des entreprises, parachèvent les angoisses des tenants de l'orthodoxie monétaire au sein du directoire. La réouverture progressive de la Chine semble quant à elle être à double tranchant pour la Zone qui entrevoit une normalisation accélérée de ses chaînes de valeur mais également une menace potentielle quant à son approvisionnement énergétique dont l'effort de substitution à la source russe n'est pas encore durablement assuré. Cet horizon dégradé du point de vue de la BCE s'inscrit par ailleurs dans un contexte conjoncturel qui tend à montrer une certaine résilience de la Zone tant du point de vue de l'emploi que de la production. Bien que l'effet de rattrapage provoqué par la réouverture totale des économies de la Zone s'estompera en 2023 (celui-ci ayant joué un rôle majeur dans la croissance de la Zone en 2022 : +3.4%), l'excès d'épargne accumulé depuis le covid, un marché de l'emploi résilient et l'impact des plans d'investissement NextGen EU aux multiplicateurs incertains peuvent servir de support en 2023. Le mois de décembre a donc constitué un rappel de la détermination des banques centrales à lutter face aux risques de persistance de l'inflation. Ceci constitue également un avertissement pour le marché qui ne doit pas altérer la transmission de la posture monétaire de la Banque centrale à l'économie réelle. Dans ce contexte, les taux ont enregistré une hausse importante sur l'ensemble de la courbe obligataire : le taux 10 ans allemand a clôturé l'année à 2,57% (+ 64 pbs) et le taux 2 ans allemand à 2,76% (+63 pbs). Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate 1-3Y Index) a connu un resserrement à 59 pbs (-17 pbs) celui de l'indice HY Euro BB-B a clôturé le mois à 336 pb (-18pbs). Le marché primaire a été traditionnellement peu actif en fin d'année avec seulement 0,7Mds€ d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro lancées en décembre. Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,29% (part I). Dans ce contexte d'incertitude économique, nous restons prudents sur l'exposition crédit du fonds en conservant notre stratégie de couverture partielle de la poche HY même si nous avons profité de la volatilité de l'Itraxx pour prendre quelques gains. La sensibilité crédit a été augmenté sur le mois (2,18 à fin décembre contre 1,82 à fin novembre). Le fonds s'est exposé à un nouvel émetteur, SECHE ENVIRONNEMENT et a renforcé son exposition sur des titres comme DOVALUE, AMPLIFON ou encore LOUVRE BIDCO tout en réduisant son exposition sur les titres non datés, tel que CREDIT AGRICOLE ou encore VOLKSWAGEN. La sensibilité taux a été augmenté à 2.18 vs 1,99. La note globale ESG du fonds est « C », stable sur la période.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR I (C) en devise EUR : -9,33% / -0,02% avec une Tracking Error de 5,43%.
- Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR I2 (C) en devise EUR : -9,23% / -0,02% avec une Tracking Error de 5,43%.

- Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - P (C) en devise EUR : -9,71% / -0,02% avec une Tracking Error de 5,43%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

#### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
Titres	Acquisitions	Cessions
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-31	3 426 910,00	3 357 107,00
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-12-31	2 891 730,00	2 771 790,00
BFT AUREUS ISR ZC	2 792 281,67	2 789 475,50
BFT AUREUS ISR IC	1 283 034,70	2 562 298,94
BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION		2 231 510,29
BALL 0.875% 15-03-24	788 030,00	587 154,00
DEUT BAN 2.75% 17-02-25 EMTN	631 069,00	594 349,60
THALES SA	548 780,00	546 946,00
LEONARDO 2.375% 08-01-26	414 495,00	667 570,00
ASSICURAZIONI GENERALI 4.125% 04/05/2026	535 575,00	508 327,00

#### Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	30/12/2022
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - I (C)	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - I2 (C)	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

<sup>(1)</sup> par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

<sup>(2)</sup> par rapport à l'actif net moyen

# Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

- a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés
- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 12 266 850,00
- o Change à terme :
- o Future: 6 666 850,00
- o Options:
- o CDS: 5 600 000,00

# b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

<sup>(\*)</sup> Sauf les dérivés listés.

#### c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

 $<sup>(\</sup>mbox{$^*$}) \ \mbox{Le compte Espèces intègre \'egalement les liquidit\'es r\'esultant des op\'erations de mise en pension.}$ 

#### d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	455,44
. Autres revenus	
Total des revenus	455,44
. Frais opérationnels directs	828,06
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	828,06

<sup>(\*)</sup> Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

### Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

L'objectif de gestion consiste à obtenir, sur un horizon de placement recommandée de 3 ans, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Une performance supérieure de 2,60% à celle de l'indice €STR.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 novembre 2022.

### Informations spécifiques

#### Droit de vote

La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans l'OPC.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site internet www.bftgestion.fr, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

#### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- · Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

#### Calcul du risque global

- Méthode choisie de calcul du ratio du risque global :
- Méthode VaR absolue
- Le pas de calcul est quotidien, les résultats sont présentés annualisés (racine du temps).
- L'intervalle de calcul proposé est 95% et le 99%.
- La profondeur d'historique est de 1 an, 257 scénarios et va du 31/12/2021 au 31/12/2022.
- VAR 95:
- Maximum: 8,18%Minimum: 1,72%Moyenne: 4,99%
- VAR 99 :
- Maximum: 15,65%Minimum: 4,03%Moyenne: 11,80%
- Effet de Levier Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée Niveau de levier indicatif : 30,65%.

### Informations réglementaires

#### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Dans le cadre de son activité de gestion collective et individuelle, BFT Investment Managers doit se conformer à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère. De par son statut de société de gestion de portefeuille, BFT Investment Managers n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPC et mandats gérés à des intermédiaires de marché agréés.

BFT Investment Managers, filiale d'Amundi Group, a confié l'ensemble de ses activités de transmission et d'exécution d'ordres à Amundi Intermédiation dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Amundi Intermédiation est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de négociation et de réception/transmission d'ordres pour le compte de tiers portant sur l'ensemble des instruments financiers visés à l'article L.211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des intermédiaires s'effectue en concertation entre Amundi Intermédiation et BFT Investment Managers dans le cadre d'un Comité de sélection annuel auquel participe, entre autres, le responsable Conformité de BFT Investment Managers. La liste de sélection qui en résulte fait l'objet d'une révision au moins une fois par an.

Toutes les mesures sont prises pour que l'exécution des ordres soit faite au mieux de l'intérêt du client et favorise l'intégrité du marché en prenant en compte les critères énoncés tels que la sécurité opérationnelle, le prix, la liquidité, la vitesse, le coût, etc. en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis par nos gérants.

BFT Investment Managers a élaboré une « politique de sélection des intermédiaires et de transmission d'ordres » qui détaille les mesures prises pour assurer le traitement des ordres au mieux de l'intérêt des clients. Ce document est consultable sur le site Internet de BFT Investment Managers : www.bft-im.com

#### Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement général de l'AMF, les porteurs peuvent consulter sur le site www.bft-im.com le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice clos.

#### Politique de Rémunérations

#### Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de BFT Investment Managers est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS* V»). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

#### 1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par BFT Investment Managers à l'ensemble de son personnel (48 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 6 276 477 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par BFT Investment Managers sur l'exercice :
   4 551 493 euros, soit 73% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 1 724 984 euros, soit 27% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (4 collaborateurs au 31 décembre 2022) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

# 1.2 <u>Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion</u> des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

#### 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1. 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis

- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

#### Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG:
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

#### 2. Fonctions commerciales

#### Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero.

#### Critères qualitiatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

#### 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

#### A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

# Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

BFT Investment Managers applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que BFT Investment Managers exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de BFT Investment Managers. De plus, BFT Investment Managers met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles BFT Investment Managers a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

#### **Politique Charbon**

BFT Investment Managers exclut:

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport). Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

#### Application en gestion passive :

#### Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de BFT Investment Managers (à l'exception des indices très concentrés).

#### · Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé. Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de BFT Investment Managers répliquant des indices de référence

standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de BFT Investment Managers mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, BFT Investment Managers a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

#### Politique sur le tabac

Depuis 2018, BFT Investment Managers limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de BFT Investment Managers s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, BFT Investment Managers est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. BFT Investment Managers applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par BFT Investment Managers sont disponibles sur son site Internet :

 $\underline{\text{https://www.bft-im.fr/institutionnels/Developpement-Durable/Notre-engagement-en-investissement-responsable}$ 

\* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.

#### Règlements SFDR et Taxonomie

#### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

#### Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Rapport Annuel au 30/12/2022



#### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 décembre 2022

#### BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion BFT INVESTMENT MANAGERS 90, boulevard Pasteur 75015 PARIS

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr



#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.



#### Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

#### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

2023.06.27 17:51:12 +0200

Document authentifié par signature électronique Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit Raphaëlle Alezra-Cabessa

**Comptes annuels** 

# Bilan Actif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	34 790 229,66	58 328 768,80
Actions et valeurs assimilées	,	,
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	32 828 395,76	52 327 363,98
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	32 828 395,76	52 327 363,98
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	1 843 853,90	5 871 192,26
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 843 853,90	5 871 192,26
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	117 980,00	130 212,56
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	117 980,00	69 155,05
Autres opérations		61 057,51
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	156 401,20	114 840,77
Opérations de change à terme de devises		
Autres	156 401,20	114 840,77
COMPTES FINANCIERS	3 488 146,28	5 625 063,08
Liquidités	3 488 146,28	5 625 063,08
TOTAL DE L'ACTIF	38 434 777,14	64 068 672,65

Rapport Annuel au 30/12/2022

## Bilan Passif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	41 310 428,28	61 984 472,55
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-4 146 795,22	286 827,57
Résultat de l'exercice (a,b)	1 051 898,33	916 640,05
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	38 215 531,39	63 187 940,17
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	181 901,14	69 155,06
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	181 901,14	69 155,06
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	117 980,00	69 155,06
Autres opérations	63 921,14	
DETTES	37 340,64	811 573,33
Opérations de change à terme de devises		
Autres	37 340,64	811 573,33
COMPTES FINANCIERS	3,97	4,09
Concours bancaires courants	3,97	4,09
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	38 434 777,14	64 068 672,65

<sup>(</sup>a) Y compris comptes de régularisation

<sup>(</sup>b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# Hors-Bilan au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323	5 376 420,00	
XEUR FOAT EUR 0322		1 305 200,00
EURO BOBL 0322		4 396 920,00
EURO BOBL 0323	1 157 500,00	
FGBL BUND 10A 0322		1 199 590,00
FGBL BUND 10A 0323	132 930,00	
US 10YR NOTE 0322		1 720 920,90
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
E6R/0.0/FIX/-0.336		2 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.365		2 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.387		3 000 000,00
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR XOVER S38	5 600 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# Compte de Résultat au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 431,22	258,95
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 633 750,94	1 451 359,36
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	455,44	
Produits sur instruments financiers à terme	255 366,33	7 293,70
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 894 003,93	1 458 912,01
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	828,06	1 491,54
Charges sur instruments financiers à terme	14 365,37	147 866,07
Charges sur dettes financières	18 859,06	6 262,08
Autres charges financières		
TOTAL (2)	34 052,49	155 619,69
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 859 951,44	1 303 292,32
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	294 149,22	459 909,38
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 565 802,22	843 382,94
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-513 903,89	73 257,11
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 051 898,33	916 640,05

Annexes aux comptes annuels

### 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### Instruments financiers à terme :

#### Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

#### Les Swaps:

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### Les CDS:

Les CDS sont valorisés sur la base de modèles mathématiques à partir des courbes de spreads de crédit alimentés par KONDOR.

#### Engagements Hors Bilan:

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM;
- des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Une partie des frais de gestion peut rémunérer le placement de l'OPCVM effectué par un distributeur.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
D4	Frais de gestion financière		Part I-C : 0,55% TTC maximum
P1	Frais de gestion financière	A atif mat	Part I2-C : 0,45% TTC maximum
P2	Frais administratifs externes à la	Actif net	Part P-C : 0,80% TTC maximum
P2	société de gestion		Part R-C : 0,60% TTC maximum
РЗ	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
P4	Commission de mouvement Perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Barème maximum sur opérations : Opérations sur contrat à terme : facturée 13 € TTC par contrat à terme et 4 € TTC par option
			Part I-C : 20,00% TTC annuels de la performance au-delà de ESTER +2,5%
			Part I2-C : Néant
P5	Commission de surperformance	Actif net	Part P-C : 20,00% TTC annuels de la performance au-delà de ESTER+2,25%
			Part R-C : 20,00% TTC annuels de la performance au-delà de ESTER + 2,45%

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

- Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC ;
- Les coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion de l'OPC.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

#### Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau des parts I-C, P-C et R-C et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1<sup>er</sup> jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence :

ESTER + 2,50% pour la part I-C,

ESTER + 2,25% pour la part P-C,

ESTER + 2,45% pour la part R-C.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part/action sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

#### Affectation des sommes distribuables

#### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR I (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR I2 (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR P (C)	Capitalisation	Capitalisation

### 2. Évolution de l'actif net au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	63 187 940,17	46 025 185,35
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	61 749 320,30	50 783 656,33
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-79 757 377,44	-34 811 879,45
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	31 767,47	882 368,69
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 650 572,60	-321 963,31
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 951 111,28	398 023,73
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 239 785,34	-703 050,95
Frais de transactions	-4 296,32	-3 546,89
Différences de change	25 765,84	4 108,10
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-3 573 495,31	-678 561,69
Différence d'estimation exercice N	-3 367 335,39	206 159,92
Différence d'estimation exercice N-1	-206 159,92	-884 721,61
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-70 648,88	583 124,31
Différence d'estimation exercice N	54 058,86	124 707,74
Différence d'estimation exercice N-1	-124 707,74	458 416,57
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 565 802,22	843 382,94
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		187 093,01 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	38 215 531,39	63 187 940,17

<sup>(\*) 31/12/2021 :</sup> Régularisation des Commissions de Surperformance exercice N-1 à la demande de la SDG : En septembre 2020 il a été décidé de changer le calcul des surperformances à partir du 02/11/20 jusqu'au 31/12/21 (au lieu du 01/01/20 au 31/12/20) et les indices de références.

Rapport Annuel au 30/12/2022

### 3. Compléments d'information

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	354 993,91	0,93
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	32 473 401,85	84,97
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	32 828 395,76	85,90
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Crédit	5 600 000,00	14,65
Taux	6 666 850,00	17,45
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	12 266 850,00	32,10
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	32 473 401,85	84,97			354 993,91	0,93		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							3 488 146,28	9,13
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							3,97	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	6 666 850,00	17,45						
Autres opérations								

# 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN $^{(\circ)}$

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			485 172,36	1,27	11 122 811,04	29,11	13 021 155,43	34,07	8 199 256,93	21,46
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	3 488 146,28	9,13								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	3,97									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture					5 376 420,00	14,07	1 157 500,00	3,03	132 930,00	0,35
Autres opérations										

<sup>(\*)</sup> Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

# 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD			Devise 3		Devise N Autre(s)		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	103 208,74	0,27						
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers			3,97					
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

#### 3.5. CRÉANCES ET DETTES: VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	79 526,20
	Coupons et dividendes en espèces	16 875,00
	Collatéraux	60 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		156 401,20
DETTES		
	Frais de gestion fixe	36 296,59
	Autres dettes	1 044,05
TOTAL DES DETTES		37 340,64
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		119 060,56

#### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - I (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	215,855	20 973 778,51
Parts rachetées durant l'exercice	-443,404	-42 685 163,75
Solde net des souscriptions/rachats	-227,549	-21 711 385,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	266,359	
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - I2 (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	4 049,113	38 792 118,00
Parts rachetées durant l'exercice	-3 899,233	-36 073 637,05
Solde net des souscriptions/rachats	149,880	2 718 480,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 372,787	
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - P (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	19 916,688	1 983 423,79
Parts rachetées durant l'exercice	-10 807,135	-998 576,64
Solde net des souscriptions/rachats	9 109,553	984 847,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 109,553	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - I (C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - I2 (C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - P (C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

#### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - I (C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	202 313,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,52
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - I2 (C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	82 332,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,42
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - P (C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	9 502,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,77
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/12/2022
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

#### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			314 338,32
	FR0014005RZ4	CASA ASSURANCES 1.5% 06-10-31	73 638,35
	FR0013523602	CASA ASSURANCES 2.0% 17-07-30	240 699,97
TCN			
OPC			1 843 853,90
	FR0014000EJ7	BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE IC	1 843 853,90
Instruments financiers à terme		REDUCTION CARDONE IC	
Total des titres du groupe			2 158 192,22

#### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	1 051 898,33	916 640,05
Total	1 051 898,33	916 640,05

	30/12/2022	31/12/2021
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - I (C)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	678 684,38	873 861,00
Total	678 684,38	873 861,00

	30/12/2022 31/12/2021	
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - I2 (C)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	352 892,68	42 779,05
Total	352 892,68	42 779,05

	30/12/2022	31/12/2021
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - P (C)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	20 321,27	
Total	20 321,27	

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 146 795,22	286 827,57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-4 146 795,22	286 827,57

	30/12/2022	31/12/2021	
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - I (C)			
Affectation			
Distribution			
Plus et moins-values nettes non distribuées			
Capitalisation	-2 702 786,14	282 764,22	
Total	-2 702 786,14	282 764,22	

	30/12/2022	31/12/2021
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - I2 (C)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 354 656,92	4 063,35
Total	-1 354 656,92	4 063,35

	30/12/2022	31/12/2021
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - P (C)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-89 352,16	
Total	-89 352,16	

# 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	25 367 404,45	40 048 975,51	46 025 185,35	63 187 940,17	38 215 531,39
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - I (C) en EUR					
Actif net	25 367 304,63	40 038 490,82	46 025 185,35	50 933 195,68	24 906 305,03
Nombre de titres	268,707	402,551	457,288	493,908	266,359
Valeur liquidative unitaire	94 405,07	99 461,90	100 648,13	103 122,84	93 506,52
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6 586,53	-3 698,99	3 689,11	572,50	-10 147,15
Capitalisation unitaire sur résultat	2 326,27	462,28	1 805,43	1 769,27	2 548,00
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - I2 (C) en EUR					
Actif net				12 254 744,49	12 486 356,29
Nombre de titres				1 222,907	1 372,787
Valeur liquidative unitaire				10 020,99	9 095,62
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				3,32	-986,79
Capitalisation unitaire sur résultat				34,98	257,06
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - P (C) en EUR					
Actif net	99,82	10 484,69			822 870,07
Nombre de titres	1,000	100,000			9 109,553
Valeur liquidative unitaire	99,82	104,84			90,33
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,86	-3,88			-9,80
Capitalisation unitaire sur résultat	2,55	0,01			2,23

### 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CMZB 4.0% 23-03-26 EMTN	EUR	299 000	301 904,96	0,79
CMZB FRANCFORT 1.375% 29-12-31	EUR	200 000	161 930,96	0,4
DEUTSCHE LUFTHANSA AG	EUR	400 000	368 729,62	0,9
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 1.625% 16-11-23	EUR	200 000	196 117,54	0,5
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG EUAR05+2.75% 28-06-27	EUR	400 000	354 993,91	0,9
EVONIK INDUSTRIES 1.375% 02-09-81	EUR	400 000	326 042,57	0,8
GRUENENTHAL 3.625% 15-11-26	EUR	300 000	276 970,72	0,7
HAPAG LLOYD 2.5% 15-04-28	EUR	300 000	268 024,63	0,7
HOCHTIEF AG 0.625% 26-04-29	EUR	200 000	149 996,48	0,3
IHO VERWALTUNGS 3.75% 15-09-26	EUR	500 000	439 057,05	1,1
KION GROUP AG 1.625% 24-09-25	EUR	200 000	178 904,20	0,4
KS AKTUELL AG 3.25% 18-07-24	EUR	200 000	201 717,01	0,5
LBBW 2.875% 28-09-26	EUR	300 000	280 558,80	0,7
LBBW 3.625% 16-06-25 EMTN	EUR	200 000	197 515,76	0,5
NOVELIS SHEET INGOT 3.375% 15-04-29	EUR	200 000	173 134,32	0,4
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	300 000	288 295,91	0,7
TECHEM VERWALTUNGSGESELLSCHAFT 675 MBH 2.0% 15-07-25	EUR	300 000	279 313,07	0,7
THY 2.5% 25-02-25 EMTN	EUR	200 000	199 880,54	0,5
THYSSENKRUPP AG 2.875% 22-02-24	EUR	300 000	303 002,19	0,8
VERTICAL MID 4.375% 15-07-27	EUR	300 000	273 751,96	0,7
ZF FINANCE 3.75% 21-09-28 EMTN	EUR	400 000	341 716,57	0,9
TOTAL ALLEMAGNE			5 561 558,77	14,5
AUSTRALIE				
AUSNET SERVICES HOLDINGS PTY 1.625% 11-03-81	EUR	200 000	165 015,63	0,4
TOTAL AUSTRALIE			165 015,63	0,4
AUTRICHE				
ERSTE GR BK 5.125% PERP EMTN	EUR	200 000	184 370,32	0,4
SAPPI PAPIER 3.625% 15-03-28	EUR	200 000	174 920,90	0,4
TOTAL AUTRICHE			359 291,22	0,9
BELGIQUE				
ARGENTA SPAARBANK 1.0% 13-10-26	EUR	200 000	177 619,26	0,4
BELFIUS BANK 3.125% 11-05-26	EUR	200 000	196 349,32	0,5
TOTAL BELGIQUE			373 968,58	0,9
DANEMARK				
GNDC 0 7/8 11/25/24	EUR	360 000	324 474,99	0,8
JYSKE BANK DNK 5.5% 16-11-27	EUR	220 000	223 215,63	0,5
TOTAL DANEMARK			547 690,62	1,4

Rapport Annuel au 30/12/2022

### 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 2.0% 17-01-30	EUR	200 000	182 982,84	0,48
BANCO DE BADELL 5.375% 08-09-26	EUR	200 000	202 212,99	0,53
BANCO NTANDER 4.375% PERP	EUR	200 000	172 285,93	0,45
BBVA 6.0% PERP	EUR	200 000	195 171,29	0,51
CAIXABANK SA 6.75% PERP	EUR	200 000	196 394,56	0,52
CELLNEX FINANCE 2.25% 12-04-26	EUR	400 000	375 608,80	0,98
GRIFOLS 1.625% 15-02-25	EUR	300 000	286 354,36	0,75
LORCA TELECOM BONDCO SAU 4.0% 18-09-27	EUR	200 000	182 215,03	0,48
NEINOR HOMES SLU 4.5% 15-10-26	EUR	200 000	172 670,64	0,45
NH HOTELES GROUP 4.0% 02-07-26	EUR	200 000	184 544,48	0,48
TOTAL ESPAGNE			2 150 440,92	5,63
ETATS-UNIS				
BALL 0.875% 15-03-24	EUR	200 000	193 432,91	0,50
ENCORE CAPITAL GROUP 4.875% 15-10-25	EUR	200 000	189 671,71	0,49
F 2.33 11/25/25	EUR	300 000	277 440,77	0,73
GENERAL MOTORS FINANCIAL 0.85% 26-02-26	EUR	200 000	180 452,58	0,48
INTL FLAVORS FRAGRANCES 1.8% 25-09-26	EUR	300 000	274 866,49	0,72
IQVIA 2.25% 15-03-29	EUR	200 000	170 378,09	0,45
LEVI STRAUSS CO 3.375% 15-03-27	EUR	300 000	285 120,46	0,74
MPT OPERATING PARTNERSHIP LP MPT FINAN 3.325% 24-03-25	EUR	300 000	280 337,29	0,73
NETFLIX 3.0% 15-06-25	EUR	200 000	197 406,71	0,52
TOTAL ETATS-UNIS			2 049 107,01	5,36
FINLANDE				
HUHTAMAKI OY 4.25% 09-06-27	EUR	100 000	100 390,79	0,26
NOKIA OYJ 2.0% 11-03-26 EMTN	EUR	200 000	191 294,92	0,51
TOTAL FINLANDE			291 685,71	0,77
FRANCE				
ACCOR 3.0% 04-02-26	EUR	300 000	298 611,70	0,78
AIR FR KLM 1.875% 16-01-25	EUR	400 000	370 035,94	0,97
ATOS SE 1.75% 07-05-25	EUR	400 000	333 881,66	0,87
BANIJAY ENTERTAINMENT SASU 3.5% 01-03-25	EUR	200 000	191 650,93	0,49
BUREAU VERITAS 1.875% 06-01-25	EUR	200 000	193 489,57	0,50
CASA ASSURANCES 1.5% 06-10-31	EUR	100 000	73 638,35	0,20
CASA ASSURANCES 2.0% 17-07-30	EUR	300 000	240 699,97	0,63
DERICHEBOURG 2.25% 15-07-28	EUR	400 000	348 220,57	0,91
ELIOR GROUP SCA 3.75% 15-07-26	EUR	300 000	260 190,53	0,68
ELIS EX HOLDELIS 1.0% 03-04-25	EUR	300 000	281 549,74	0,74
ELIS EX HOLDELIS 4.125% 24-05-27	EUR	100 000	100 222,97	0,27
FAURECIA 3.125% 15-06-26	EUR	300 000	266 819,29	0,70
FAURECIA 7.25% 15-06-26	EUR	100 000	102 206,73	0,26
FNAC DARTY 2.625% 30-05-26	EUR	300 000	285 662,85	0,74
GETLINK 3.5% 30-10-25	EUR	400 000	390 251,00	1,02
ICADE 1.75% 10-06-26	EUR	200 000	181 313,12	0,48

### 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ILIAD 2.375% 17-06-26	EUR	300 000	275 696,20	0,73
KAPLA HOLDING 3.375% 15-12-26	EUR	300 000	267 829,91	0,70
LOUVRE BIDCO SAS 4.25% 30-09-24	EUR	100 000	92 343,98	0,24
LOXAM SAS 3.25% 14-01-25	EUR	300 000	289 534,13	0,76
ORANO 3.375% 23-04-26 EMTN	EUR	300 000	300 082,53	0,78
PICARD GROUPE 3.875% 01-07-26	EUR	200 000	172 173,78	0,45
QUADIENT 2.25% 03-02-25	EUR	300 000	283 921,47	0,74
RCI BANQUE 0.5% 14-07-25 EMTN	EUR	80 000	72 993,38	0,19
RENAULT 1.25% 24-06-25 EMTN	EUR	300 000	271 658,50	0,71
REXEL 2.125% 15-06-28	EUR	100 000	88 123,34	0,23
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	EUR	300 000	259 332,06	0,68
SPIE 2.625% 18-06-26	EUR	400 000	384 905,77	1,00
UBISOFT ENTERTAINMENT SA	EUR	300 000	232 452,57	0,61
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP	EUR	200 000	172 172,46	0,45
VALEO 1.5% 18-06-25 EMTN	EUR	100 000	93 379,47	0,25
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	300 000	293 985,28	0,77
VALLOUREC 8.5% 30-06-26	EUR	200 000	200 532,39	0,53
VERALLIA SASU 1.625% 14-05-28	EUR	200 000	174 806,94	0,46
TOTAL FRANCE			7 844 369,08	20,52
IRLANDE				
AIB GROUP 5.25% PERP	EUR	200 000	186 783,04	0,48
BK IRELAND GROUP 6.0% PERP	EUR	200 000	190 694,44	0,50
TOTAL IRLANDE			377 477,48	0,98
ISLE OF MAN				
PLAYTECH 3.75% 12-10-23	EUR	500 000	189 078,92	0,49
TOTAL ISLE OF MAN			189 078,92	0,49
ITALIE				
AMPLIFON 1.125% 13-02-27	EUR	200 000	182 236,53	0,48
BANCO BPM 1.75% 28-01-25 EMTN	EUR	400 000	386 232,20	1,01
CATTOLICA DI ASSICURAZIONI 4.25% 14-12-47	EUR	100 000	96 746,84	0,26
DOBANK 3.375% 31-07-26	EUR	200 000	179 971,22	0,47
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE 1.875% 08-07-26	EUR	300 000	277 346,58	0,73
INTE 3.928% 15-09-26 EMTN	EUR	300 000	299 532,76	0,78
LEONARDO 2.375% 08-01-26	EUR	200 000	193 740,92	0,50
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 2.3% 23-11-30	EUR	250 000	221 900,13	0,58
NEXI 1.625% 30-04-26	EUR	300 000	274 802,26	0,72
PIAGGIO 3.625% 30-04-25	EUR	200 000	199 171,48	0,52
SAIPEM FINANCE INTL BV 2.625% 07-01-25	EUR	200 000	195 524,42	0,52
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 4.0% 11-04-24	EUR	200 000	201 252,13	0,53
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 5.875% PERP	EUR	200 000	188 362,66	0,49
UNICREDIT 1.2% 20-01-26 EMTN	EUR	250 000	234 610,35	0,61
UNICREDIT SPA 6.625% PERP	EUR	200 000	195 053,49	0,52
WEBUILD 5.875% 15-12-25	EUR	300 000	269 135,29	0,70

### 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WEBUILD SPA 1.75% 26-10-24	EUR	100 000	89 659,25	0,23
TOTAL ITALIE			3 685 278,51	9,65
JAPON				
NISSAN MOTOR 2.652% 17-03-26	EUR	200 000	189 751,79	0,50
TOTAL JAPON			189 751,79	0,50
LUXEMBOURG				
CIRSA FINANCE INTL SARL 4.5% 15-03-27	EUR	200 000	175 833,58	0,46
HANE FINA LUX 3.5% 15-06-24	EUR	300 000	292 184,68	0,76
INPOST 2.25% 15-07-27	EUR	300 000	251 220,27	0,65
LINCOLN FINANCING SARL 3.625% 01-04-24	EUR	200 000	199 559,79	0,53
SIG COMBIBLOC PURCHASER 2.125% 18-06-25	EUR	300 000	289 344,10	0,76
TLG FINANCE SARL 3.375% PERP	EUR	200 000	97 247,27	0,25
TOTAL LUXEMBOURG			1 305 389,69	3,41
NORVEGE				
ADEVINTA A 2.625% 15-11-25	EUR	300 000	281 416,87	0,74
TOTAL NORVEGE			281 416,87	0,74
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 4.375% PERP	EUR	200 000	187 391,66	0,49
CONSTELLIUM SE 4.25% 15-02-26	EUR	200 000	196 578,53	0,52
CTP NV 0.625% 27-09-26 EMTN	EUR	300 000	231 407,45	0,60
DUFRY ONE BV 2.5% 15-10-24	EUR	200 000	195 671,01	0,51
DUFRY ONE BV 3.375% 15-04-28	EUR	100 000	83 991,27	0,22
IBERDROLA INTL BV 1.874% PERP	EUR	200 000	181 171,13	0,48
ING GROEP NV 0.875% 09-06-32	EUR	300 000	254 585,84	0,66
NE PROPERTY BV 1.875% 09-10-26	EUR	300 000	253 950,68	0,67
OI EUROPEAN GROUP BV 2.875% 15-02-25	EUR	300 000	292 543,13	0,76
PPF ARENA 2.125% 31-01-25 EMTN	EUR	300 000	289 289,95	0,76
QPARK HOLDING I BV 1.5% 01-03-25	EUR	200 000	184 804,38	0,48
REPSOL INTL FINANCE BV 3.75% PERP	EUR	400 000	380 250,73	1,00
SM MTH AUTO GRP 1.8% 06-07-24	EUR	400 000	375 279,78	0,98
TELEFONICA EUROPE BV 2.376% PERP	EUR	200 000	153 321,89	0,40
TENNET HOLDING BV 2.375% PERP	EUR	200 000	185 568,83	0,49
TEVA PHAR FIN 1.125% 15-10-24	EUR	100 000	93 461,95	0,25
TEVA PHAR FIN 1.25% 31-03-23	EUR	100 000	99 975,90	0,26
WPAP TELECOM HOLDINGS IV BV 3.75% 15-01-29	EUR	100 000	89 566,88	0,23
TOTAL PAYS-BAS			3 728 810,99	9,76
PORTUGAL				
CAIXA GEN 5.75% 28-06-28 EMTN	EUR	200 000	206 030,12	0,54
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.875% 14-03-82	EUR	300 000	218 751,77	0,57
TOTAL PORTUGAL			424 781,89	1,11
ROUMANIE				.,
GLOBALWORTH REAL ESTATE INVESTMENTS 2.95% 29-07-26	EUR	400 000	322 393,09	0,85
RCS RDS 2.5% 05-02-25	EUR	300 000	276 793,57	0,72
TOTAL ROUMANIE			599 186,66	1,57

Rapport Annuel au 30/12/2022

### 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROYAUME-UNI				
AVIS BUDGET FINANCE 4.75% 30-01-26	EUR	100 000	95 805,93	0,25
AVIS BUDG FIN 4.125% 15-11-24	EUR	100 000	96 157,24	0,26
HSBC HOLDINGS PLC 4.75% PERP	EUR	100 000	88 472,73	0,23
INTL GAME TECHNOLOGY 2.375% 15-04-28	EUR	300 000	262 721,48	0,69
JAGUAR LAND ROVER AUTOMOTIVE 2.2% 15-01-24	EUR	200 000	192 600,76	0,50
NATWEST GROUP 1.043% 14-09-32	EUR	400 000	321 934,19	0,84
ROLLS ROYCE 4.625% 16-02-26	EUR	300 000	296 903,70	0,78
VICTORIA 3.625% 24-08-26	EUR	300 000	251 365,14	0,66
YULE CATTO AND 3.875% 01-07-25	EUR	300 000	276 192,72	0,72
TOTAL ROYAUME-UNI			1 882 153,89	4,93
SUEDE				
DOMETIC GROUP AB 3.0% 08-05-26	EUR	300 000	286 261,49	0,7
INTRUM AB 3.0% 15-09-27	EUR	200 000	162 229,13	0,4
INTRUM AB 4.875% 15-08-25	EUR	200 000	184 099,15	0,49
VOLVO CAR AB 4.25% 31-05-28	EUR	200 000	189 351,76	0,4
TOTAL SUEDE			821 941,53	2,1
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			32 828 395,76	85,9
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			32 828 395,76	85,9
Organismes de placement collectif  OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays  FRANCE				
BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE IC	EUR	2 018,673	1 843 853,90	4,8
TOTAL FRANCE	2011	2 010,070	1 843 853,90	4,8
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 843 853,90	4,8
TOTAL Organismes de placement collectif			1 843 853,90	4,8
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0323	EUR	-10	42 500,00	0,1
EURO SCHATZ 0323	EUR	-51	66 810,00	0,1
FGBL BUND 10A 0323	EUR	-1	8 670,00	0,0
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			117 980,00	0,3
TOTAL Engagements à terme fermes			117 980,00	0,3
Autres instruments financiers à terme				
Credit Default Swap				
ITRAXX EUR XOVER S38	EUR	-5 600 000	-63 921,14	-0,1
TOTAL Credit Default Swap			-63 921,14	-0,1
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-63 921,14	-0,1
TOTAL Instruments financier à terme			54 058,86	0,14

### 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-117 980	-117 980,00	-0,31
TOTAL Appel de marge			-117 980,00	-0,31
Créances			156 401,20	0,41
Dettes			-37 340,64	-0,10
Comptes financiers			3 488 142,31	9,13
Actif net			38 215 531,39	100,00

Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - P (C)	EUR	9 109,553	90,33
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - I (C)	EUR	266,359	93 506,52
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - I2 (C)	EUR	1 372,787	9 095,62

Annexe(s)



### Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

#### BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR

Classe I - Code ISIN : (C) FR0010744300

OPCVM de droit français géré par BFT Investment Managers, société de Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Obligations et autres titres de créance internationaux

En souscrivant à BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - I, vous investissez dans des titres obligataires libellés principalement en euro

L'objectif de gestion consiste à obtenir, sur un horizon de placement recommandée de 3 ans, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Une performance supérieure de 2,50 % à celle de l'indice €STR,

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne principalement des titres d'émetteurs privés des pays de l'Union Européenne et offrant un profil de rendement / risque attractif, selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique de suivi du risque de crédit de la société de gestion.

Aussi, en complément des critères financiers traditionnels, la sélection des titres intègre dans un second temps, des critères extra-financiers dits E.S.G. (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) d'entreprise

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG

- approche en « amélioration de note » (la note ESG movenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement : 30% ICE BoA Corp IG + 70% ICE BoA Corp HY BB-B après élimination de minimum 20%

normative par l'exclusion de certains émetteurs

o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat

o exclusions légales sur l'armement controversé

o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers

potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG Le fonds bénéficie du label ISR.

Le fonds pourra également investir dans des titres d'émetteurs privés issus de pays de l'OCDE jusqu'à 100% de l'actif et dans des titres d'émetteurs privés des pays hors OCDE et hors Union européenne dans la limite de 30% de l'actif. La gestion pourra recourir, de façon non exhaustive et non mécanique, à des titres ayant une notation minimale, à l'acquisition, de B- sur l'échelle de notation Standards & Poors et Fitch ou équivalent sur l'échelle de Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

Le fonds pourra investir dans des titres issus de pays émergents dans la limite de 30% de l'actif.

La performance du fonds provient de la détention de titres offrant un portage attractif et des arbitrages entre titres

Le fonds investira au moins 2/3 de ses actifs dans des titres de créance dont l'échéance résiduelle n'excède pas 4 ans

La sensibilité taux sera comprise entre 0 et + 3,5

La sensibilité aux spreads de crédit pourra s'écarter sensiblement de la fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt précisée ci-dessus en raison des investissements sur le marché du crédit

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition afin de générer une surexposition et ainsi portei l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

Les titres libellés en autres devises que l'euro sont systématiquement couverts

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »))

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis chaque année

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe « Dispositif de plafonnement des rachats » du prospectus

#### Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé, rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé 4 Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des obligations privées en euro sur lequel il est

investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers s très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille



### Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

#### **BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR**

Classe P - Code ISIN : (C) FR0011653765

OPCVM de droit français géré par BFT Investment Managers, société de Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Obligations et autres titres de créance internationaux

En souscrivant à BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - P, vous investissez dans des titres obligataires libellés principalement

L'objectif de gestion consiste à obtenir, sur un horizon de placement recommandée de 3 ans, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Une performance supérieure de 2,25 % à celle de l'indice €STR.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne principalement des titres d'émetteurs privés des pays de l'Union Européenne et offrant un profil de rendement / risque attractif, selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique de suivi du risque de crédit de la société de gestion.

Aussi, en complément des critères financiers traditionnels, la sélection des titres intègre dans un second temps, des critères extra-financiers dits E.S.G. (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) d'entreprise

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement : 30% ICE BoA Corp IG + 70% ICE BoA Corp HY BB-B après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) :

normative par l'exclusion de certains émetteurs

o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat

o exclusions légales sur l'armement controversé

o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies :

exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financi

potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le fonds pourra également investir dans des titres d'émetteurs privés issus de pays de l'OCDE jusqu'à 100% de l'actif et dans des titres d'émetteurs privés des pays hors OCDE et hors Union européenne dans la limite de 30% de l'actif. La gestion pourra recourir, de façon non exhaustive et non mécanique, à des titres ayant une notation minimale, à l'acquisition, de B- sur l'échelle de notation Standards & Poors et Fitch ou équivalent sur l'échelle de Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

Le fonds pourra investir dans des titres issus de pays émergents dans la limite de 30% de l'actif.

La performance du fonds provient de la détention de titres offrant un portage attractif et des arbitrages entre titres

Le fonds investira au moins 2/3 de ses actifs dans des titres de créance dont l'échéance résiduelle n'excède pas 4 ans

La sensibilité taux sera comprise entre 0 et + 3.5.

La sensibilité aux spreads de crédit pourra s'écarter sensiblement de la fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt précisée ci-dessus en raison des investissements sur le marché du crédit.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition afin de générer une surexposition et ainsi portei l'exposition du fonds au-delà de l'actif net

Les titres libellés en autres devises que l'euro sont systématiquement couverts

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)). Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe « Dispositif de plafonnement des rachats » du prospectus

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans

#### Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé, rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des obligations privées en euro sur lequel il est

investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une

indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque » Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille



### Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

#### **BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR**

Classe I2 - Code ISIN : (C) FR0013017837

OPCVM de droit français géré par BFT Investment Managers, société de Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Obligations et autres titres de créance internationaux

En souscrivant à BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - I2, vous investissez dans des titres obligataires libellés principalement en euro

L'objectif de gestion consiste à obtenir, sur un horizon de placement recommandée de 3 ans, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Une performance supérieure de 2,60 % à celle de l'indice €STR,

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne principalement des titres d'émetteurs privés des pays de l'Union Européenne et offrant un profil de rendement / risque attractif, selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique de suivi du risque de crédit de la société de gestion.

Aussi, en complément des critères financiers traditionnels, la sélection des titres intègre dans un second temps, des critères extra-financiers dits E.S.G. (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) d'entreprise

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement : 30% ICE BoA Corp IG + 70% ICE BoA Corp HY BB-B après élimination de minimum 20%

normative par l'exclusion de certains émetteurs

o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat

o exclusions légales sur l'armement controversé

o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies

exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financier

potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Le fonds bénéficie du label ISR.

Le fonds pourra également investir dans des titres d'émetteurs privés issus de pays de l'OCDE jusqu'à 100% de l'actif et dans des titres d'émetteurs privés des pays hors OCDE et hors Union européenne dans la limite de 30% de l'actif. La gestion pourra recourir, de façon non exhaustive et non mécanique, à des titres ayant une notation minimale, à l'acquisition, allant de [AAA à B-] sur l'échelle de notation Standards & Poors et Fitch ou équivalent sur l'échelle de Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

Le fonds pourra investir dans des titres issus de pays émergents dans la limite de 30% de l'actif.

La performance du fonds provient de la détention de titres offrant un portage attractif et des arbitrages entre titres

Le fonds investira au moins 2/3 de ses actifs dans des titres de créance dont l'échéance résiduelle n'excède pas 4 ans

La sensibilité taux sera comprise entre 0 et + 3,5.

La sensibilité aux spreads de crédit pourra s'écarter sensiblement de la fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt précisée ci-dessus en raison des investissements sur le marché du crédit

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition afin de générer une surexposition et ainsi portei l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

Les titres libellés en autres devises que l'euro sont systématiquement couverts

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe « Dispositif de plafonnement des rachats » du prospectus.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans

#### Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé, rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé 4 Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des obligations privées en euro sur lequel il est

investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers s très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des

pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la

taxinomie.

**Dénomination du produit :**BET CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR

Identifiant d'entité juridique : 969500DK8YSYQS9PI010

# Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'in Oui	vestissement durable?  X Non
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental:  dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 53,31% d'investissements durables  ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social:	ayant un objectif social  Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par 70% ICE BOFA BB-B GLOBAL HIGH YIELD INDEX + 30% ICE BOFA GLOBAL CORPORATE INDEX. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance.L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut

des composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

- 1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :
  - les exclusions légales sur l'armement controversé;
  - les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles;
  - les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site <u>www.amundi.fr</u>).
- 2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.
- 3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.
  - 4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont

atteintes.

#### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche "Best-inclass ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : 0.607 (C).
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est :-0.192 (D).

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à

travers la combinaison des trois dimensions ESG:

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

•

#### ...et par rapport aux périodes précédentes?

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

#### Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

- 1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
- 2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

#### Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

#### Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



# Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG: Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.

- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses: Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



#### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2022 au 31/12/2022

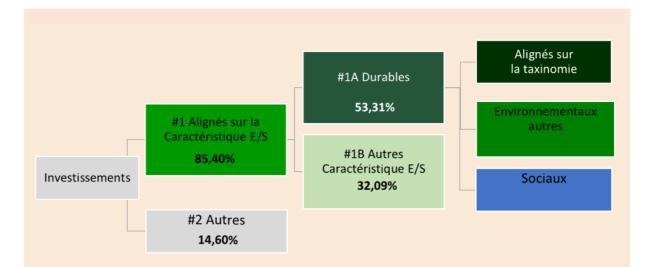
Investissements les	Secteur	% d'actifs	Pays
plus importants			
BFT SELECTION	Fonds	4,83%	FRA
RENDEMENT 2027			
REDUCTION I			
SHAEFF 3.75% 09/26	Consommation	1,15%	DEU
REGS	Discrétionnaire		
GETFP 3.5% 10/25	Transport	1,02%	FRA
BAMIIM 1.75% 01/25	Bancaire	1,01%	ITA
EMTN			
SPIEFP 2.625% 06/26	Biens d'équipement	1,01%	FRA
REPSM VAR PERP	Énergie	1,00%	ESP
CLNXSM 2.25% 04/26	Communications	0,98%	ESP
EMTN			
MSSIN 1.8% 06/07/24	Consommation	0,98%	NLD
REGS	Discrétionnaire		
AFFP 1.875% 01/25	Transport	0,97%	FRA
LHAGR 3% 05/26	Transport	0,97%	DEU
EMTN			
PBBGR FRN 6/27	Bancaire	0,93%	DEU
DBGFP 2.25% 07/28	Biens d'équipement	0,91%	FRA
REGS			
ZFFNGR 3.75% 09/28	Consommation	0,90%	DEU
EMTN	Discrétionnaire		
ATOFP 1.75% 05/25	Technologie	0,88%	FRA
EVKGR VAR 09/81	Industrie de base	0,86%	DEU





#### Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.
- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Consommation Discrétionnaire	17,56%
Bancaire	15,70%
Biens d'équipement	11,14%

Communications	7,43%
Industrie de base	6,33%
Transport	5,82%
Fonds	4,83%
Autres institutions financières	4,80%
Biens de Consommation de Base	4,79%
Technologie	3,95%
REITS	2,33%
Électricité	1,97%
Autres secteurs industriels	1,67%
Énergie	1,51%
Assurance	1,08%
Emprunts d'Etats	0,00%

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

 du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

# Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Des données fiables concernant la Taxinomie (y compris les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire) n'étaient pas disponibles au cours de la période.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?

Oui:

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles

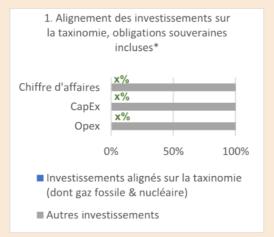
- des dépenses d'investissemen t (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

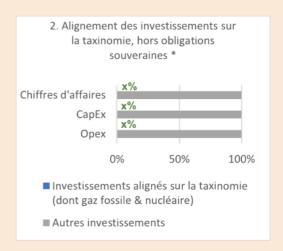
Les activités
habilitantes
permettent
directement à
d'autres activités de
contribuer de
manière
substantielle à la
réalisation d'un
objectif
environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





Données non-encore disponibles.

- \* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.
- Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Aucune donnée fiable concernant les activités dites " transitoires et habilitantes " n'était disponible au cours de la période.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



# Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



#### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponiblesPar ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?
 Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

produit financier atteint les caractéristiques environnementale s ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?
   Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.
- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?
   Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.



#### **BFT INVESTMENT MANAGERS**

Société Anonyme au capital de 1 600 000 euros Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n°GP 98 026 Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 334 316 965 RCS Paris